

# Concours Illuminations & Décorations de Noël 2023

## REGLEMENT

### Article 1 - Présentation du concours :

La ville de Saint-Mard organise un concours d'illuminations et de décorations du village à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Il est destiné à encourager la décoration des fenêtres, façades, maisons individuelles, jardins, etc., dans le but d'embellir le territoire de la commune pendant la période des fêtes et de récompenser les réalisations les plus remarquables.

Les décorations devront être visibles depuis la voie publique.

La participation au concours vaut acceptation, sans réserve, du présent règlement.

### Article 2 - Conditions de participation :

Toute personne, propriétaire ou locataire, demeurant sur le territoire de la commune peut prendre part au concours à l'exception des membres du conseil municipal.

L'inscription au concours est gratuite et ouverte à tous les habitants de la commune.

Une seule inscription par foyer est autorisée.

**Le concours s'organise sur trois catégories : les maisons individuelles (fenêtres, jardin et façade) les balcons (fenêtres et façade) et les fenêtres (appartements)**

*Le concours sera maintenu si le nombre d'inscrits dépasse 10 participants.*

### Article 3 - Inscriptions :

Les candidats au concours des illuminations doivent s'inscrire **au plus tard le 1er décembre 2023**, dernier délai, en remplissant et en signant le formulaire prévu, disponible au choix :

- à l'accueil de la mairie
- par mail : [mairie@saintmard77.fr](mailto:mairie@saintmard77.fr)
- sur Panneaux Pocket (sur l'ordinateur)

Le présent règlement du concours est disponible également en mairie ou sur le site Internet «[saintmard77.fr](http://saintmard77.fr)»

### Article 4 - dates du concours :

Le concours se déroulera du **vendredi 1er décembre 2021 au mercredi 20 décembre 2023**.

Pour être primé, le lieu devra être illuminé dès la tombée de la nuit (17h00) et au moins jusqu'à 22h00, pendant toute la durée du concours.

### Article 5 - composition du jury :

Le jury est composé de 10 conseillers municipaux des enfants.

Sur la base des inscriptions reçues dans les délais impartis, les membres du jury arpenteront la commune, entre les dates fixées à l'article 4 du règlement du concours.

**Article 6 - critères de notation :**

Le concours récompensera les plus belles illuminations.

Les critères utilisés pour la notation sont :

Critère 1 : **développement durable** (lampes basses consommation).

Critère 2 : **originalité** de la réalisation,

Critère 3 : **harmonie** de l'illumination et des décorations,

Critère 4 : **créativité** artistique.

Une photographie des plus belles décorations seront exposées lors de la remise des prix.

**Article 7 – remise des prix :**

Des bons d'achats seront remis aux **9 lauréats** (150 € pour le 1<sup>er</sup> de chaque catégorie, 100€ pour le second de chaque catégorie et 50€ pour le troisième prix pour chaque catégorie).

Ces bons d'achats seront valables chez les commerçants participants de la ville.

**Les gagnants seront informés par téléphone** et se verront remettre leur prix le jour des vœux organisés par la Municipalité de Saint-Mard le 19 janvier 2024.

---

---

## **Gestes durables et idées lumineuses !**

Afin de maintenir ce concours et que chacun à son niveau puisse contribuer à la sauvegarde de notre environnement, vous trouverez ci-après quelques gestes faciles à mettre en œuvre.

- Privilégier l'usage des ampoules basse consommation d'énergie, appelées aussi ampoules à économie d'énergie ou ampoules fluocompactes, car :
  - Elles ont une durée de vie 6 à 8 fois plus longue que les ampoules classiques.
  - Elles réduisent les risques de brûlure grâce à un dégagement de chaleur moindre.
  - Elles permettent des économies puisqu'elles consomment 3 à 5 fois moins d'électricité qu'une ampoule normale.
- Utiliser l'éclairage à LED (Diodes électroluminescentes) dont la consommation en énergie est très faible.  
Il existe des guirlandes et des boules conçues avec des LED.
- Utiliser des objets solaires : il existe des guirlandes solaires qui se chargent en énergie à la lumière du jour et s'illuminent la nuit.
- Il est conseillé de réserver votre éclairage de 17h à 22h pour réduire votre consommation d'énergie.

Enfin,

- Essayer d'éviter l'éclairage halogène très gourmand en énergie.
- Trier les ampoules usagées qui se recyclent (tubes fluorescents, ampoules à économie d'énergie, ampoules sodium basse et haute tensions, ampoules à vapeur de mercure et ampoule à iode métallique) : elles portent le marquage «poubelle barrée » signifiant qu'elles doivent faire l'objet d'une collecte sélective.
- Jeter les ampoules à filament dans la poubelle normale et non dans les bacs de collecte spécial verre.

**Merci à tous !**

## Bulletin d'Inscription

### Concours des Illuminations de NOEL 2023

#### Contact du participant :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....  
.....

Tél. : .....

E-mail : .....

#### Catégorie de Participation :

- Les maisons individuelles (fenêtres, jardin et façade)
- Les balcons (fenêtres et façade)
- Les fenêtres (appartements)

#### Adresse à visiter si différente de celle du contact :

.....  
.....

#### Signature du participant\* :

**\*Par ma signature, je déclare avoir pris connaissance du règlement du concours, tout bulletin d'inscription non signé ne sera pas pris en compte.**